

PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Le Préfet

Lyon, le 11 DEC. 2013

Madame la Présidente,

Vous m'avez écrit le 7 novembre 2013 pour me demander de modifier la liste des cours d'eau classés que j'ai arrêtée le 19 juillet 2013 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement.

Votre demande concerne la réintégration dans la liste 1 de deux affluents de la Guisane dans le département des Hautes-Alpes : le Petit Tabuc et le Grand Tabuc. Vous regrettez par ailleurs que votre association des Amis du Casset n'ait pas été pleinement associée aux concertations qui se sont déroulées durant la phase d'élaboration du projet de classement des cours d'eau.

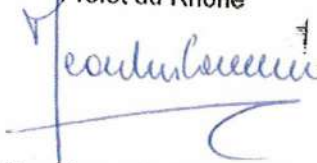
Je tiens tout d'abord à vous rappeler que certains affluents de la Guisane sont inclus dans la liste 1 : le torrent du Rif, le torrent des Vallois, le torrent de Roche Noire et le torrent du Galibier. Les affluents non classés correspondent, à l'exception du Petit Tabuc et du Grand Tabuc, à des torrents intermittents.

Concernant spécifiquement le Petit Tabuc et le Grand Tabuc, ces deux torrents ont été retirés pour tenir compte de projets hydroélectriques en cours de développement jugés stratégiques pour le département des Hautes-Alpes, malgré un potentiel inférieur au seuil de 4,5MW. Je tiens à souligner que quel que soit le statut des cours d'eau, les projets d'aménagement qui les concernent doivent respecter les objectifs de la directive cadre sur l'eau déclinés dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (atteinte du bon état écologique et non dégradation) et être compatibles avec la réglementation courante. Ces exigences sont d'autant plus fortes que ces cours d'eau sont en très bon état écologique, comme c'est le cas du Petit Tabuc et du Grand Tabuc.

Je vous rappelle enfin que la liste 1 est le fruit de plus de 3 années de procédure au cours desquelles de nombreux échanges ont eu lieu avec les parties prenantes. Dans les Hautes-Alpes, une ultime réunion de concertation s'est tenue le 23 avril 2013 associant les principaux acteurs locaux représentant les différentes sensibilités du département.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet
de la Région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône



Jean-François CARENCO

Madame Hélène DENIS
Présidente de l'association des Amis du Casset
Rue des Petites Sœurs
Le Casset
05220 Le Monétier-les-Bains

Copie : M. le préfet des Hautes-Alpes